Casting derue.ch

Rue de la Rouvenettaz I 1820 Montreux info@castingderue.ch

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre Casting de Rue, société de droit suisse avec siège à Montreux (ci-après : Casting de Rue), ses modèles (ci-après : le(la) modèle), et ses clients (ci-après: le mandant).

ARTICLE 1 OBLIGATIONS DE CASTING DE RUE

Casting de Rue offre des services d'intermédiaire entre le(la) modèle et ses clients (ci-après : le mandant), afin de permettre à ses clients de disposer d'un-e modèle/figurant pour le temps d'une séance.

Casting de Rue publiera sur son site Internet neuf images du(de la) modèle, ainsi que certaines données personnelles (prénom, âge, description physique, mensurations).

Casting de Rue n'est pas responsable d'une utilisation contraire au droit par les utilisateurs de son site Internet des données du(de la) modèle figurant sur son site.

ARTICLE 2 OBLIGATIONS DU(DE LA) MODÈLE

Afin d'être représenté par Casting de Rue, le(la) modèle devra s'aquitter des frais d'insription et de shooting, fixé à 100 chf. Le(la) modèle transmettra à Casting de Rue toutes les informations requises afin de figurer sur son site Internet.

Casting de Rue ne répond pas des informations erronées figurant sur son site Internet.

ARTICLE 3 RELATION ENTRE CASTING DE RUE, LE(LA) MODÈLE ET LE MANDANT

Casting de Rue transmettra au mandant les disponibilités du (de la) modèle pour une séance. Le mandant avisera Casting de Rue de la date de la séance choisie et Casting de Rue en avisera le (la) modèle. La nature de la séance et le rôle du (de la) modèle relèvent exclusivement des relations contractuelles entre le (la) modèle et le mandant.

Les qualités promises par le(la) modèle au mandant relèvent exclusivement des relations contractuelles entre le(la) modèle et celle-ci.

Casting de Rue ne répond pas des qualités promises par le(la) modèle au mandant.

ARTICLE 4 TEMPS DE SÉANCE

Le temps de séance du(de la) modèle auprès du mandant est d'une journée ou d'une demi-journée au minimum.

La journée représente huit heures de présence du (de la) modèle.

La demi-journée représente 4 heures de présence du(de la) modèle.

Le maquillage et l'essayage sont compris dans le temps de présence.

ARTICLE 5 ANNULATION ET CHANGEMENT D'UNE DATE DE SÉANCE

En cas de météo non favorable, le mandant peut annuler une séance en avisant Casting de Rue 24 heures avant le début de la séance. Casting de Rue en informera immédiatement le(la) modèle et le projet devra être agendé à une date ultérieure.

Le mandant doit aviser Casting de Rue de l'annulation ou du changement d'une date de séance pour d'autres motifs jusqu'à 48 heures avant le début de la séance la séance. Casting de Rue en informera immédiatement le(la) modèle.

En cas d'annulation ou de changement de la date d'une séance, le(la) modèle informera Casting de Rue de ses disponibilités. Casting de Rue conviendra directement avec le mandant d'une nouvelle date de séance.

ARTICLE 6 EMPÊCHEMENT DU(DE LA) MODÈLE

En cas d'empêchement du(de la) modèle à une séance, il-elle en avisera immédiatement Casting de Rue. Le motif de l'empêchement doit être motivé par écrit. Casting de Rue se réserve le droit de refuser le motif de l'empêchement, si celui-ci est jugé non valable.

En cas d'empêchement non valable, le(la) modèle se verra facturer les frais de booking (200 chf).

Casting de Rue est libre de mettre à la disposition du mandant un-e autre modèle-e pour cette séance.

Dans tous les cas, Casting de Rue ne répond pas du dommage du mandant pour un empêchement du (de la) modèle.

ARTICLE 7 RETARD ET ABSENCE DU(DE LA) MODÈLE

En cas de retard de plus d'une heure ou d'absence du (de la) modèle à une séance, Casting de Rue est libre de mettre à la disposition du mandant un-e autre modèle pour cette séance.

En cas de retard de plus d'une heure ou d'absence du(de la) modèle à une séance, le(la) modèle se verra ponctionner de 40% sur sa rétribution mentionnée ci-après.

La rétribution du (de la) modèle par le mandant en cas de retard de plus d'une heure ou d'absence de celui-ci à une séance relève exclusivement des relations contractuelles entre le (la) modèle et le mandant.

En cas de retard ou d'absence répétées du (de la) modèle, Casting de Rue est libre de résilier avec effet immédiat le contrat de représentation du (de la) modèle par Casting de Rue.

Dans tous les cas, Casting de Rue ne répond pas du dommage du mandant pour cause de retard ou d'absence du(de la) modèle.

ARTICLE 8 RÉTRIBUTION DU(DE LA) MODÈLE

La rétribution du (de la) modèle se fait directement par l'intermédiaire de Casting de Rue. Celle-ci est établie d'après le type et la nature de la séance.

Si le temps de présence du(de la) modèle excède celui initialement prévu, les heures de présence supplémentaires du(de la) modèle sont facturées au tarif de Chf. 80.-de l'heure.

Les frais de transport aller-retour du (de la) modèle de son domicile au lieu de séance, à raison du prix d'un billet CFF 2e classe plein tarif aller-retour, sont à la charge du mandant. Ces frais sont versés en sus de la rétribution.

Afin d'offrir un service de qualité à son client, le(la) modèle est rétribué-e entièrement par Casting de Rue, par virement sur le compte indiqué par le(la) modèle dans les trente jours dès réception du contrat de placement.

Lors de la séance, le(la) modèle fera signer au mandant le contrat de placement prévu à cet effet et en remettra une copie à Casting de Rue.

Le mandant répond des prestations et des cotisations sociales et de prévoyance professionnelle obligatoires ou facultatives dues au-à la modèle, à l'entière décharge de Casting de Rue.

ARTICLE 9 TRANSMISSION DES DONNÉES PERSONNELLES AU CLIENT

Par données personnelles, Casting de rue entend toutes informations de contact tel que: adresse, nom, numéro de téléphone, adresse email, site internet, etc.

Casting de rue est titulaire exclusif de la transmission des données personnelles du(de la) modèle à ses clients.

Le(la) modèle reconnait les droits exclusifs à Casting de rue et ne peut pas transmettre ses coordonnées au client sans passer au préalable par Casting de rue.

La violation de l'article 9 alinéa 2 entrainera la suppression immédiate du(de la) modèle du registre de Casting de rue.

ARTICLE 10 COMMISSION DE CASTING DE RUE

Casting de Rue percevra une commission de 12% sur la rétribution allouée au-à la modèle après chaque scéance.

Le montant de cette commission sera facturé à 30 jours.

ARTICLE II ASSURANCES

L'assurance de risque en tout genre relève de la seule responsabilité du mandant

ARTICLE 12 DROIT D'UTILISATION

Le(la) modèle cède au mandant une partie des droits d'utilisation des photographies, images et enregistrements vidéo réalisés lors de la séance.

La cession des droits d'utilisation est régie par le contrat de placement. Le mandant répond seul d'une utilisation

Le mandant répond seul d'une utilisation prohibée des droits cédés. En particulier, Casting de Rue n'est pas responsable d'une violation des articles 28 et suivants du Code civil suisse par le mandant.

ARTICLE 13 DROIT APPLICABLE

Les relations contractuelles entre Casting de Rue et le mandant relèvent du droit suisse.

Le for et le lieu d'exécution sont à Montreux.

ARTICLE 14 MODÈLE MINEUR(E)

Les modèles mineurs(es) doivent avoir un compte bancaire en leur nom pour le paiement de leur cachet.

ARTICLE 15 PRÉSENCE DES MODÈLES SUR LE SITE CASTINGDERUE.CH

Le(la) modèle accepte l'utilisation de son image par Casting de Rue sur son profil. Le(la) modèle accepte que Casting de Rue utilise son image pour la promotion de Casting de Rue.

Par soucis de cohérence, Casting de Rue se réserve seul le droit de choisir les images présentes sur le profil du(de la) modèle. Ces images doivent correspondre au standard esthétique et technique de Casting de Rue. La présence des modèles en liste d'attente pour de nouvelles candidatures, en attente de paiement ou en attente de rendez-vous de shooting est de maximum 12 mois.

Passé ce délai Casting de Rue se réserve le droit de supprimer le profil du(de la) modèle sans préavis et peut exiger des frais de dossier.

La durée de présence sur le site de Casting de Rue est de 48 mois, depuis la date de mise en ligne. Passé ce délai, Casting de Rue se réserve le droit de supprimer le profil sans préavis ou de prolonger la mise en ligne avec l'accord du(de la) modèle.

Le(la) modèle peut en tout temps demander que son profil soit mis hors ligne.

ARTICLE 16 ACTUALISATION DES PHOTOS DU(DE LA) MODÈLE

Le(la) modèle atteste que les images sur le site de castingderue.ch représentent de façon fidèle son apparence actuelle. Le(la) modèle, si majeur(e), doit réévaluer si les images de son profil correspondent à son apparence tous les 24 mois depuis la date de mise en ligne, si ce n'est plus le cas, une actualisation des images doit être demandée à Casting de Rue.

Les modèles mineurs(es) sont tenus(es) de mettre leurs photos à jour tous les 18 mois au maximum. Passé ce délai, Casting de Rue se réserve le droit de mettre le(la) modèle hors ligne

ARTICLE 17 PHOTOS DU(DE LA) MODÈLE POUR LE SITE DE CASTING DE RUE

Casting de Rue organise des séances de shooting dans ses locaux, à Montreux, pour la création d'un book standardisé. Les frais d'inscription et les frais de shooting sont affichés sur la page d'inscription et sur la facture électronique envoyée au(à la) modèle.

Les frais de shooting et d'inscription ne sont pas remboursables:

- Si le(la) modèle manque son rendez-vous sans prévenir au moins de 24h avant le shooting.
- Si le(la) modèle ne s'inscrit pas à une date de shooting dans 12 mois qui suivent son inscription sur le site.

Le modèle est tenu de venir au rendezvous qu'il a lui-même choisi. Chaque modèle qui s'inscrit au shooting s'acquitte de frais de shooting.

Ces frais couvre le shooting photo (environ 20 min) dans le studio professionnel de Casting de Rue à Montreux.

Le modèle peut annuler son rendez-vous dans un délai de 24h avant le shooting. Si ce délai n'est pas respecté, les frais de shooting ne seront pas remboursés et le modèle devra s'acquitté des frais supplémentaires pour reprendre rendez-vous.

ARTICLE 18 PROTECTION DE DONNÉES PERSONNELLES.

Fais référence aux mentions légales.